



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SÉGUR DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Derniers arbitrages vague 2 sanitaire Session de présentation 1/3

25 septembre 2023



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



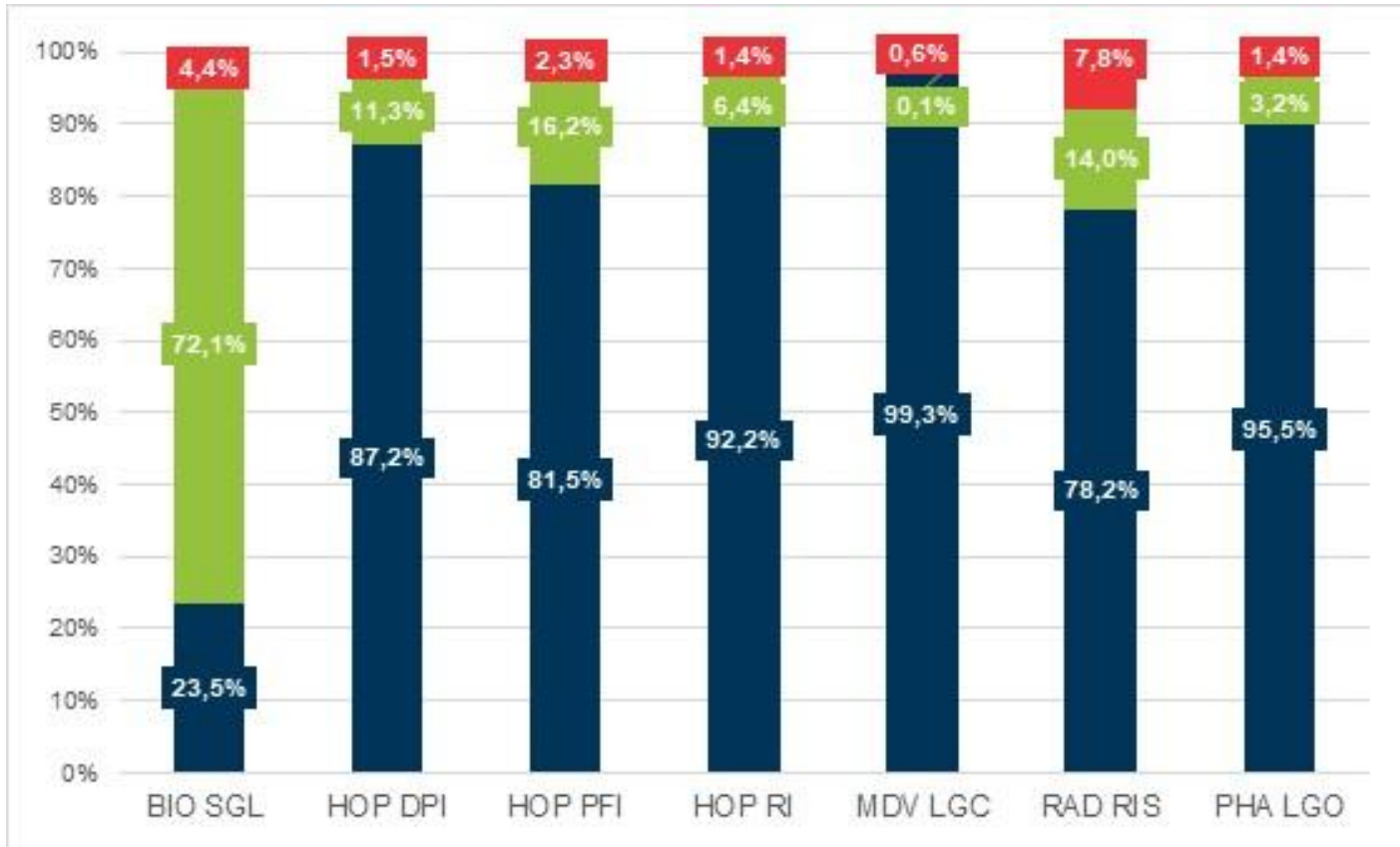
Merci de noter vos questions au fur et à mesure dans le fil de conversation de la réunion, un temps de réponses est prévu en fin de séance



Merci de couper votre micro lorsque vous n'intervenez pas.



Avant de commencer, retour sur la fin du déploiement des logiciels vague 1 sanitaire



■ Installations avec solde déposé ■ Installations sans solde déposé ■ Installations non réalisées

- Au global, plus de 99% des mises à jour prévues ont effectivement été installées
- Une mobilisation exceptionnelle des éditeurs référencés par l'Agence du Numérique en Santé qui a permis un déploiement massif de ces mises à jour vague 1 sur une durée limitée
- Des opérations de l'ANS et l'ASP qui vont se poursuivre jusqu'à la fin de l'année, pour s'assurer de la levée des éventuelles réserves émises par les établissements et professionnels de santé, et mener les opérations de contrôle et de paiement des prestations de mise à jour

Ordre du jour

1. Le cadre de travail pour cette dernière ligne droite
2. Rappel du cadre des dispositifs SONS du Ségur numérique
3. Partage des arbitrages sur certaines des thématiques restant à traiter
4. Prochains RDV



Ordre du jour

1. Le cadre de travail pour cette dernière ligne droite
2. Rappel du cadre des dispositifs SONS du Ségur numérique
3. Partage des arbitrages sur certaines des thématiques restant à traiter
4. Prochains RDV



Quelques rappels pour commencer

- **La mission du Ségur numérique** : généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé, entre professionnels de santé et avec le patient, pour mieux prévenir et mieux soigner



- **L'approche progressive en 3 « petits pas » :**



Doter tous les patients d'un profil Mon espace santé : passage d'un DMP historiquement centré sur la coordination des soins et insuffisamment répandu, à Mon espace santé créé en « opt out », qui met le patient au centre **et le rend acteur de sa santé**



Atteindre une « **masse critique** » de **documents de santé alimentant Mon espace santé**, pour « rendre ses données de santé au patient »



Faciliter **l'utilisation de cette information** dans les logiciels médicaux **par les professionnels de santé**



- **Les objectifs vague 2** : le complément indispensable du socle de la vague 1 pour atteindre l'ambition du programme

Faciliter la consultation de l'information disponible dans Mon espace santé par les professionnels

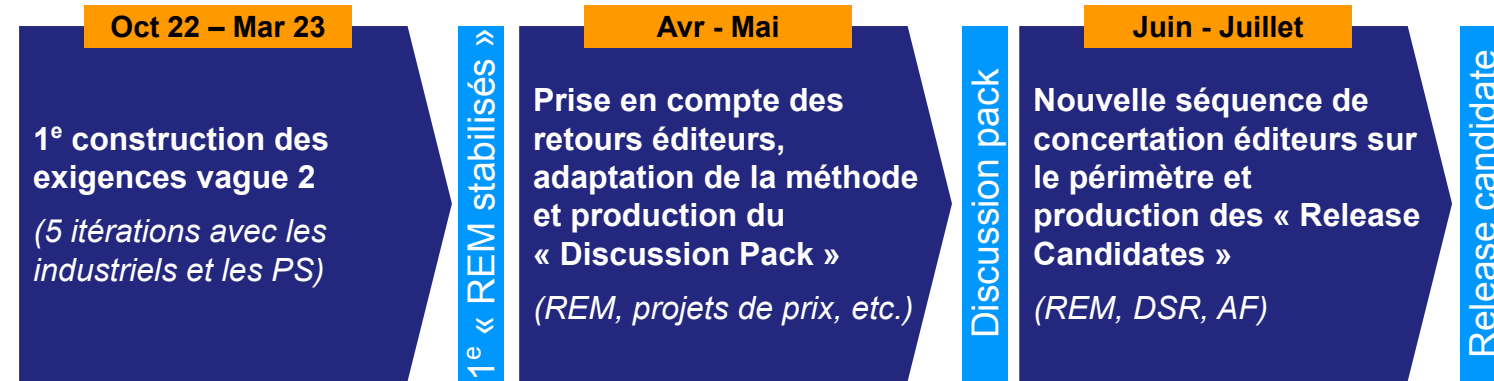
Faciliter l'intégration des documents médicaux reçus par MSSanté

Renforcer la sécurité des systèmes d'information

Améliorer les usages clés vague 1 (gestion INS, alimentation systématique du DMP), au vu des retours terrain

Bilan de bientôt 1 an de concertation pour construire la vague 2 du Ségur numérique

Lancement il y a 12 mois des travaux d'élaboration de la vague 2, sur le périmètre Hôpital (DPI, PFI), Imagerie (RIS, DB), Biologie médicale (SGL) et Médecins de ville (LGC)



- Publication **le 21 juillet** des projets de documents « Release candidate » (REM, DSR, AF) pour la vague 2 sanitaire, accessibles via la page esante.gouv.fr/segur/vague2

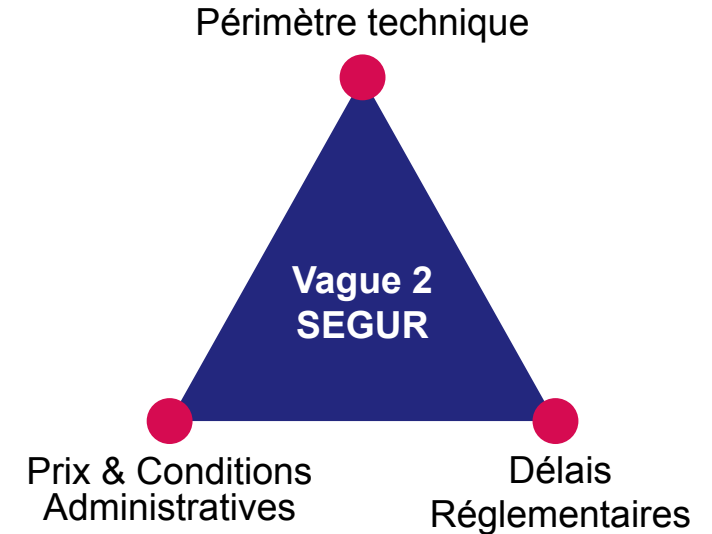
Nom	↓
	MDV-LGC-Va2-RC-Juillet 2023
	IMG-RIS-Va2-RC-Juillet 2023
	IMG-DB-RC-Juillet 2023
	HOP-PFI-Va2-RC-Juillet 2023
	HOP-DPI-Va2-RC-Juillet 2023

- ✓ Une **révision massive des exigences vague 2** (+150 changements et améliorations), en particulier sur les sujets remontés comme problématiques par les éditeurs (2/3 des exigences « bloquantes » supprimées ou modifiées en DPI, 60% en RIS)
- ✓ Une **liste désormais réduite de sujets encore à traiter**, partagée lors de la session de restitution du 21 juillet dernier, et enrichie des retours des fédérations à la rentrée
- ✓ Un dispositif spécifique à construire pour le secteur de la **Biologie médicale**

NB : des concertations en parallèle et qui vont se poursuivre sur le périmètre des officines de ville, des sages-femmes, des chirurgiens-dentistes et des paramédicaux

Les enjeux de cette dernière ligne droite (Hôpital, médecins de ville, imagerie)

- **La pleine réussite de la vague 1 comme condition incontournable** : signature des VA et dynamique d'usages pour les installations les plus récentes, et attention maximale à la satisfaction des utilisateurs, en particulier en médecine de ville
- Conduire les travaux nécessaires **pour apporter des réponses adaptées aux derniers sujets à traiter concernant le périmètre technique** : ateliers éditeurs, concertations sur les projets de documents / référentiels, instructions et arbitrages pouvoirs publics
- Préciser les derniers éléments du cadre administratif des SONS vague 2, et **fixer les paramètres de prix et de calendrier de manière à garantir l'équilibre du dispositif** et l'engagement d'une masse critique d'éditeurs de chaque marché
- **Être collectivement « disciplinés »** pour finaliser ces travaux de manière à permettre la publication des premiers dispositifs à horizon fin novembre: retours précis et argumentés, non-réouverture des sujets déjà arbitrés, etc.



- ✓ Respect du **périmètre et des objectifs vague 2** et des éléments de doctrine explicités dans les projets de DSR
- ✓ Respect du **cadre d'intervention des SONS**
- ✓ Recherche du **juste équilibre périmètre / prix / délais**
- ✓ Prise en compte de la « **hauteur de marche** » pour les industriels et les ES/PS

Les sujets à aborder dans cette dernière séquence de concertation

1. Le périmètre technique vague 2

#	Sujet	SONS
1	(DOCS) Gestion des versions N1 et N3 d'un même document	Tous
2	(MES/DMP) Circuit d'alimentation MES dans les cas d'annonce	PFI, RIS, LGC
3	(MSS) Workflow MSS gestion des KO d'intégration automatique	DPI, RIS
4	(SSI) Antivirus	Tous
5	(SSI) Test d'intrusion	Tous
6	(SSI/IE) API PSConnectées	Tous
7	(SSI/IE) Exigences gestions des comptes et des utilisateurs	Tous
8	(MES/DMP) Informations sur la présence d'un nouveau document dans le DMP / MES	DPI, RIS, LGC
9	(UX) Non blocage de l'interface graphique de l'utilisateur	Tous
10	(INS) Indicateurs INSq	RIS, LGC
11	Amélioration / reformulation / précisions d'exigences et/ou scénarios	Tous
Sujets spécifiques LGC		
12	(MES) Alimentation systématique LGC	LGC
13	Appel contextuel DB pour LGC en CDS/MSP avec activité imagerie	LGC
14	Autres thématiques potentielles périmètre LGC	LGC

Les sujets à aborder dans cette dernière séquence de concertation

2. Les conditions administratives et financières et le parcours éditeurs



Sujet	SONS
Conditions administratives et financières vague 2	
Calendrier vague 2	Tous
Dispositif "Bonus« en cas d'atteinte d'un certain niveau d'usage	Tous
Conditions de paiement du solde	Tous
Prix définitifs et barèmes de chaque SONS	Tous
Conditions d'éligibilité aux prestations "Vague 2" et "Vague 1 + Vague 2"	Tous
Parcours éditeurs en vague 2	
Parcours éditeurs pour le référencement des solutions	Tous
Parcours éditeurs pour le financement des prestations	Tous
Mesures de sécurisation de la qualité des logiciels déployés	Tous

Calendrier de la concertation jusqu'à la publication des textes réglementaires

	SEPTEMBRE		OCTOBRE				NOVEMBRE			
Sujets restants	S3 18/09 au 22/09	S4 25/09 au 29/09	S1 02/10 au 06/10	S2 09/10 au 13/10	S3 16/10 au 20/10	S4 23/10 au 27/10	S1 30/10 au 03/11	S2 06/11 au 10/11	S3 13/11 au 17/11	S4 20/11 au 24/11
		▼ 25/09 - 1er temps de partage éditeur		▼ 12/10 - 2ème temps de partage éditeur		▼ 26/10 - 3ème temps de partage éditeur				
(DOCS) Gestion des versions N1 et N3 d'un même document			✂ 03/10 : atelier N1/N3							
(SSI) Test d'intrusion	Atelier ville à planifier				✂ 18/10 : atelier hôpital et radio (à confirmer)					
(SSI/IE) API PSConnectées		✂ 22/09 : atelier architecture		✂ 13/10 : atelier architecture	✂ 20/10 : atelier architecture					
Autres thématiques potentielles périmètre LGC	Atelier à planifier									
Parcours éditeurs	Atelier à planifier									

Objectif de publication des premiers dispositifs vague 2

Légende ✂ Atelier de travail éditeurs (date fixée)

Les sujets restants seront partagés durant 3 temps de partage répartis sur les mois de septembre & octobre



25 septembre 2023

- (SSI) Antivirus
- (SSI/IE) Exigences gestions des comptes et des utilisateurs
- (UX) Non-blocage de l'interface graphique de l'utilisateur
- (MES) Alimentation systématique pour les LGC



12 octobre 2023

- (DOCS) Gestion des versions N1 et N3 d'un même document
- (MES/DMP) Circuit d'alimentation MES dans les cas d'annonce
- (MSS) Worklow MSS gestion des KO d'intégration automatique
- (INS) Indicateurs INSq



26 octobre 2023

- (SSI/IE) API PSConnectées
- (SSI) Test d'intrusion
- (MES/DMP) Informations sur la présence d'un nouveau document dans le DMP / MES

- Présentation parcours éditeurs (probablement dans une séance dédiée)

Ordre du jour

1. Le cadre de travail pour cette dernière ligne droite
2. Rappel du cadre des dispositifs SONS du Ségur numérique
3. Partage des arbitrages sur certaines des thématiques restant à traiter
4. Prochains RDV



Rappels sur le cadre général des systèmes ouverts et non sélectifs (SONS) du Ségur numérique

Le SONS est un dispositif d'achat pour compte, où les pouvoirs publics financent la réalisation d'une prestation de mise à jour logicielle pour le compte d'un établissement ou professionnel de santé

- Pas de financement de la R&D éditeurs
- Financement directement lié au volume de prestations effectivement réalisées par l'industriel
- Libre choix du fournisseur par l'ES/PS, parmi ceux proposant une solution référencée vague 2, traduit par la signature d'un bon de commande

Le dispositif est ouvert et non sélectif, et ne privilégie aucun industriel

- Pas de paiement d'une forme "d'avance forfaitaire" reliée à la taille de clientèle
- Prise des commandes possible à partir de 120 j avant la fin du dépôt des preuves au référencement

⇒ Suppression de la condition envisagée dans la version RC d'atteinte d'un certain seuil d'alimentation MES pour l'éligibilité d'un client déjà vague 1 à la prestation vague 2

Ordre du jour

1. Le cadre de travail pour cette dernière ligne droite
2. Rappel du cadre des dispositifs SONS du Ségur numérique
3. Partage des arbitrages sur certaines des thématiques restant à traiter
4. Prochains RDV



Sujets abordés aujourd'hui

#	Sujet	SONS
1	(DOCS) Gestion des versions N1 et N3 d'un même document	Tous
2	(MES/DMP) Circuit d'alimentation MES dans les cas d'annonce	PFI, RIS, LGC
3	(MSS) Workflow MSS gestion des KO d'intégration automatique	DPI, RIS
4	(SSI) Antivirus	Tous
5	(SSI) Test d'intrusion	Tous
6	(SSI/IE) API PSConnectées	Tous
7	(SSI/IE) Exigences gestions des comptes et des utilisateurs	Tous
8	(MES/DMP) Informations sur la présence d'un nouveau document dans le DMP / MES	DPI, RIS, LGC
9	(UX) Non blocage de l'interface graphique de l'utilisateur	Tous
10	(INS) Indicateurs INSq	RIS, LGC
11	Amélioration / reformulation / précisions d'exigences et/ou scénarios	Tous
Sujets spécifiques LGC		
12	(MES) Alimentation systématique LGC	LGC
13	Appel contextuel DB pour LGC en CDS/MSP avec activité imagerie	LGC
14	Autres thématiques potentielles périmètre LGC	LGC

#4 Antivirus (SSI/GEN.08)

Périmètre : LGC, RIS, DPI, PFI



SC.SSI/GEN.08

Dans le cas où le système permet l'import d'un fichier par un utilisateur (administrateurs compris) de manière automatisée ou manuelle à partir d'un poste client, ALORS le système DOIT pouvoir interagir avec un antivirus (implémentation d'un antivirus, analyse sur un dépôt de fichiers, vérification des fichiers importés et entreposés sur un serveur, contrôle d'utilisation d'un antivirus sur le poste client, antivirus intégré à un pare-feu nouvelle génération, etc.). Les mécanismes de sécurité permettant l'interaction du système avec la solution antivirale DOIVENT être détaillés dans la documentation produit (répertoires où les fichiers sont scannés, dossier de mise en quarantaine, etc.). Tout fichier reçu au niveau de tout composant permettant l'import (par téléversement ou autre) de fichier DOIT être soumis à une analyse antivirale.

Dans le cas des solutions hébergées par l'éditeur, celui-ci DOIT proposer une fonctionnalité d'antivirus au système ET en assurer la maintenance (signature, version du logiciel, etc.). L'éditeur DOIT indiquer à son client si son offre bénéficie de cette fonctionnalité d'antivirus ; dans la négative, il DOIT communiquer le coût associé à l'option permettant de bénéficier de cette fonctionnalité d'antivirus. Dans le cas où l'éditeur réalise un chiffrement de bout en bout et ne dispose pas des éléments nécessaires pour déchiffrer un document, l'absence d'un contrôle antivirus est tolérée.

Arbitrage

X Exigence supprimée

Commentaire

Équipement de MES + opérateurs MSSanté d'un antivirus ⇒ **Faible risque résiduel** conséquent des échanges de données Ségur.

Un **marché des antivirus indépendant** des logiciels en santé ⇒ Son achat et sa mise en œuvre relèvent majoritairement de la responsabilité des acteurs de l'offre de soins.

Instruction en cours pour renforcer la transparence auprès des clients sur la présence d'un antivirus dans la solution.

#7 Exigences gestion des comptes (SSI/IE.30 à 35) [1/4]

Périmètre : LGC, RIS, DPI, PFI



SC.SSI/IE.30

Le système DOIT être en mesure de rechercher, à la création d'un compte puis a minima tous les deux ans, l'identifiant RPPS du PS lorsque la profession est couverte par ce répertoire.

Arbitrage

X Exigence supprimée

Commentaire

La recherche ne peut être bloquante pour la création de compte (cf points remontés pas les éditeurs : internes, remplaçants, jeunes médecins ...). La création comme la revue peuvent se faire manuellement (usage du site de l'annuaire santé, extraction des comptes).

#7 Exigences gestion des comptes (SSI/IE.30 à 35) [2/4]

Périmètre : LGC, RIS, DPI, PFI



SC.SSI/IE.31 et SC.SSI/IE.32

Si le système réalise une association entre l'identité du professionnel et ses coordonnées (par opposition à la situation où le système récupère cette association d'un autre système en amont) ET SI ces informations sont utilisées dans les mécanismes d'authentification ou de récupération de compte, ALORS le système DOIT vérifier, à la création d'un compte et à chaque modification, l'adresse de messagerie ou le numéro de téléphone portable du professionnel.

Cette vérification peut se faire par l'envoi d'un code ou d'un lien d'activation.

Si le professionnel peut modifier (directement sur le système ou par un administrateur du système à la demande du professionnel) ses attributs d'identité, son adresse de messagerie ou son numéro de téléphone ET SI ces informations sont utilisées dans les mécanismes d'authentification ou de récupération de compte, ALORS le système DOIT :

- vérifier les informations soumises par une méthode aussi fiable que lors de l'enregistrement initial
- envoyer, après modification, une notification au professionnel en utilisant l'ancienne coordonnée et une éventuelle autre coordonnée qui aurait été renseignée.

Arbitrage

✓ Exigences conservées

Commentaire

La politiques de sécurité s'appliquant à l'usage des coordonnées de l'utilisateurs doit être homogène pour la création de compte, la récupération de compte et la modification du compte.

#7 Exigences gestion des comptes (SSI/IE.30 à 35) [3/4]

Périmètre : LGC, RIS, DPI, PFI



SC.SSI/IE.33

Le système DOIT gérer a minima les identifiants et attributs suivants d'un PS :

- Numéro RPPS (si existant)
- Identifiant privé (si existant), dont l'unicité doit être assurée
- Nom d'exercice ;
- Prénom ;
- Profession ou une mention appropriée à la situation de la personne.

Il est préconisé que les attributs incluent également les identifiants de structures associés aux professionnels concernés (identifiant géographique par exemple).

Arbitrage

Exigences conservées

Commentaire

L'enregistrement des professionnels de santé dans le système doit respecter un niveau minimal d'information. Impact faible pour les logiciels.

#7 Exigences gestion des comptes (SSI/IE.30 à 35) [4/4]

Périmètre : LGC, RIS, DPI, PFI



SC.SSI/IE.34 et SC.SSI/IE.35

SI le système propose son propre **dispositif d'authentification** (clé FIDO, TOTP, etc.), ALORS le système DOIT permettre d'**imposer aux professionnels le renouvellement ou la mise à jour de ce dispositif** (par exemple renouveler le secret cryptographique) à une fréquence paramétrable selon le type de dispositif d'authentification.

SI le système propose son **propre dispositif d'authentification** (clé FIDO, TOTP, etc.), ALORS le système DOIT permettre la **désactivation du dispositif**, en cas de perte ou de vol de celui-ci, soit directement par le professionnel lui-même, soit par un administrateur contacté par le professionnel.

Arbitrage

N/A

Commentaire

Instruction en vue de la simplification de cette exigence : restreinte aux usages de Login / MDP et à la gestion admin.

#9 - Non blocage de l'interface graphique de l'utilisateur (UX.10)

Périmètre : LGC, RIS, DPI, PFI



Mise à jour de SC.DMP/UX.10

Exigence

Le système DOIT **rester pleinement fonctionnel** pour l'utilisateur pendant les **requêtes aux Services numériques** en santé sans bloquer l'interface graphique de l'utilisateur.

Par Services numériques en santé on entend ici **l'ensemble des services numériques exposés au système et requêtés** en vue d'une exploitation par l'utilisateur : DMP, INSi, Ordonnance Numérique, Annuaire Santé, Pro Santé Connect, MSSanté, ApCV.

Vérification de conformité

Prérequis

- Patient test disposant d'un DMP
- Utilisateur identifié via Pro Santé Connect
- **Interface réseau bridée avec une latence de 3 secondes**

Étapes du scénario

Vérifier que l'utilisateur peut continuer à interagir avec l'interface pendant les transactions aux Services numériques lors d'une consultation type.

A chaque étape nécessitant une requête vers un service numérique en santé, l'interface graphique :

- doit permettre à l'utilisateur de comprendre qu'une requête est en cours (ie sablier, icône tournant)
- ne doit pas être bloquée par la requête en cours (ie l'utilisateur doit pouvoir continuer d'utiliser l'interface graphique du logiciel sans être bloqué)

Commentaire

Extension de l'exigence à l'ensemble des services numériques (pas que DMP)

#12 - Alimentation MES en LGC - Cas de la CPS au secrétariat

Périmètre : LGC



Mise à jour de SC.DMP/ALI/PROG.02

Exigence

Le système DOIT programmer l'envoi systématique et automatique des TYPE_DE_DOCUMENT au DMP conformément au volet Structuration Minimale du CI-SIS lorsqu'ils sont validés par l'utilisateur et sans nécessiter une action complémentaire de sa part

Pour traiter les cas où la CPS du médecin est systématiquement associée au poste du secrétariat, le système DOIT permettre la configuration d'un poste "maître" (connecté à la CPS) et d'un poste "esclave" (non connecté à la CPS). Un poste configuré en "esclave" DOIT programmer l'ordre d'envoi sur le poste maître

Vérification de conformité

Prérequis

- Un « TYPE DE DOCUMENT » a été généré mais pas encore validé par l'utilisateur.
- Usage à 2 postes : 1 poste "maître" avec CPS et 1 poste "esclave" sans CPS où l'utilisateur médecin est connecté en Login/MDP

Étapes du scénario

Vérifier que le système programme l'envoi systématique et automatique des « TYPE DE DOCUMENT » au DMP une fois validés par l'utilisateur :

1. Montrer le respect du prérequis du scénario : un « TYPE DE DOCUMENT » a été généré mais pas encore validé par l'utilisateur.
2. Valider le document sur le poste esclave
3. Montrer la trace système du contenu des ordres d'envois sur le poste maître, après validation du document

Preuve = idem SC.DMP/ALI/PROG.02.01.01

Commentaire

Mise à jour de l'exigence pour traiter les cas de CPS systématiquement présente dans le poste du secrétariat

Ordre du jour

1. Le cadre de travail pour cette dernière ligne droite
2. Rappel du cadre des dispositifs SONS du Ségur numérique
3. Partage des arbitrages sur certaines des thématiques restant à traiter
4. Prochains RDV



Les prochains rendez-vous de la vague 2 sanitaire

- Les prochains temps de restitution des arbitrages

12 octobre 2023 14h

- (DOCS) Gestion des versions N1 et N3 d'un même document
- (MES/DMP) Circuit d'alimentation MES dans les cas d'annonce
- (MSS) Worklow MSS gestion des KO d'intégration automatique
- (INS) Indicateurs INSq

26 octobre 2023 14h

- (SSI/IE) API PSConnectées
 - (SSI) Test d'intrusion
 - (MES/DMP) Informations sur la présence d'un nouveau document dans le DMP / MES
- + Présentation parcours éditeurs

Pour rappel, ordre du jour prévisionnel

- Ateliers thématiques :
 - 03/10 : atelier N1/N3
 - 13/10 : atelier API PSC
 - 18/10 : atelier tests d'intrusion hôpital & radio (en cours de confirmation)
 - 20/10 : atelier API PSC
 - En cours de programmation : ateliers LGC
- COPIL fédérations d'éditeurs :
 - 06/10
 - 20/10

Vos points de contact sur les différents sujets

Pour toute remarque, suggestion ou question, merci de contacter les **responsables de taskforces**

Hôpital	▶	Clara Molière Nolwenn François	clara.morliere@sante.gouv.fr nolwenn.francois@esante.gouv.fr
Médecine de ville	▶	Sandra Malak Clémentine Juin	sandra.malak@sante.gouv.fr clementine.juin@esante.gouv.fr
Imagerie RIS	▶	Jean-Marc Chevilly	jean-marc.chevilley@sante.gouv.fr
Imagerie DB	▶	Jean-Marc Chevilly Mathieu Bajat	jean-marc.chevilley@sante.gouv.fr mathieu.bajat@esante.gouv.fr

Réponses à vos questions





MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MERCI !



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

